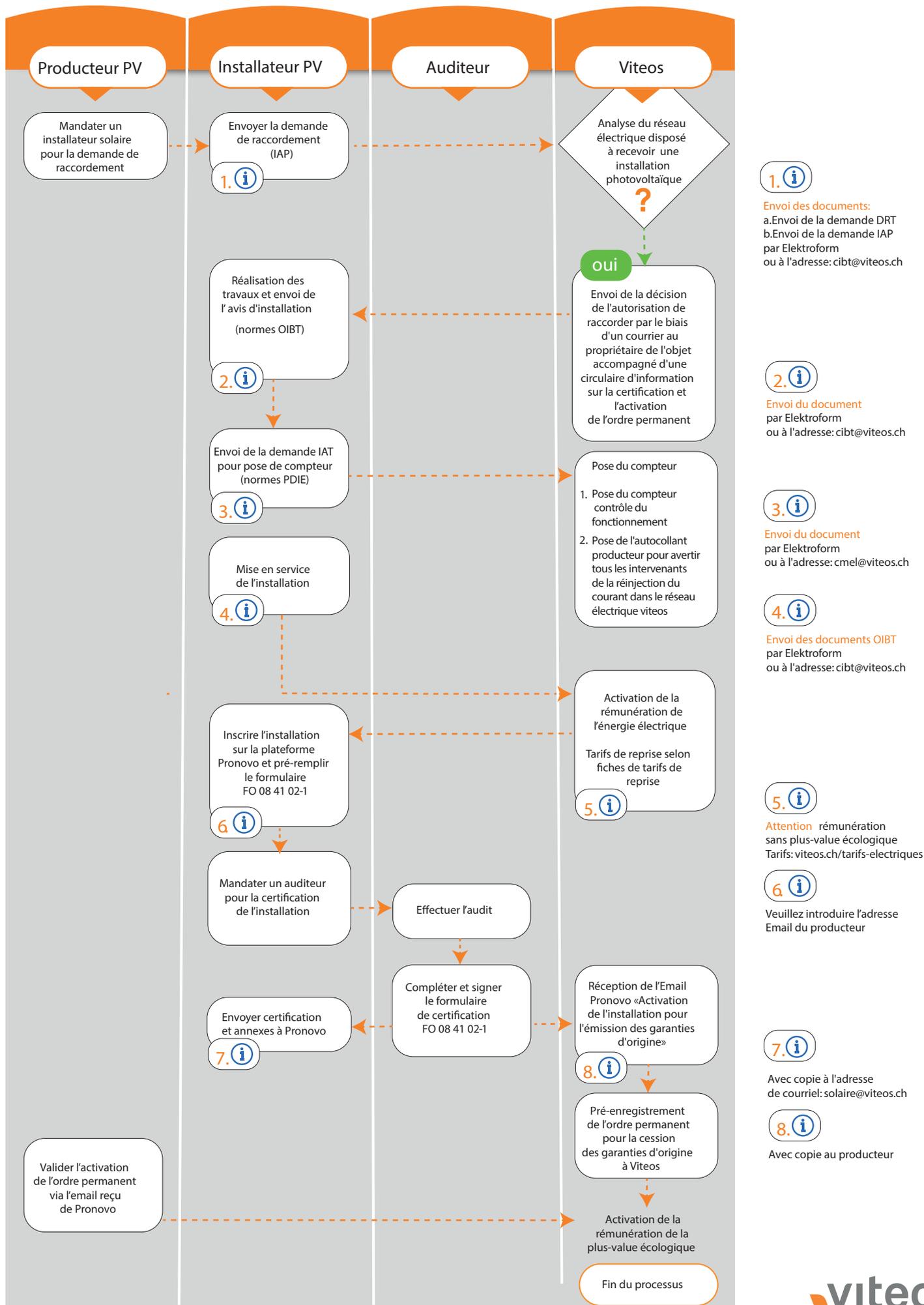


Processus raccordement producteur

Le processus ci-dessous est valable pour toutes les productions < 1'000 kVA situées sur la zone de desserte de Viteos et, sur demande, pour les productions < 500 kVA situées dans le canton de Neuchâtel, mais en dehors de la zone de desserte. Pour toutes les autres productions, veuillez directement prendre contact avec appro-elec@viteos.ch.



1.

Envoi des documents:
a. Envoi de la demande DRT
b. Envoi de la demande IAP par Elektroform ou à l'adresse: cibt@viteos.ch

2.

Envoi du document par Elektroform ou à l'adresse: cibt@viteos.ch

3.

Envoi du document par Elektroform ou à l'adresse: cmel@viteos.ch

4.

Envoi des documents OIBT par Elektroform ou à l'adresse: cibt@viteos.ch

5.

Attention rémunération sans plus-value écologique
Tarifs: viteos.ch/tarifs-electriques

6.

Veuillez introduire l'adresse Email du producteur

7.

Avec copie à l'adresse de courriel: solaire@viteos.ch

8.

Avec copie au producteur